Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260427-202625CCAS-DE

Département des Côtes d'Armor
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS
N° 2026/2/5
CCAS DE PLEHEDEL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-sept avril, à 18 heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réunie à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Président du CCAS.
La convocation porte la date du 22 avril 2026.
Publiée le 28 avril 2026.

Etaient présents : ROPERS Daniel, LE TREUST Nathalie, DENIAUD-QUREOMES Sylvie, NAOUR Claudine, GUEZOU Jean-Yves.
Etaient absents et excusés : MOREAU Sandrine, CLECH Marie, JEGOU Daniel, SAVIDANT Dominique.
Secrétaire de séance : GUEZOU Jean-Yves désigné à l'unanimité.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET TAD

La présidence de la séance est transmise à Madame Nathalie LE TREUST, Adjointe aux Affaires Sociales, afin qu'il soit procédé au vote du Compte Financier Unique, Monsieur Le Président se retirant de la séance, conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

Le Conseil d'Administration du CCAS, délibérant sur le compte financier unique du budget TAD 2025, par 5 voix pour :

- **ADOPTE le compte financier unique 2025 du budget TAD**
- **ARRETE les résultats définitifs comme suit :**

- ***Section de fonctionnement*** **:** Dépenses : 573.99 €
  Recettes : 34 162.75 €
  Soit un excédent de : 33 588.76 €

- ***Section d'investissement*** **:** Dépenses : 1 066.41 €
  Recettes : 1 620.46 €
  Soit un excédent de : 554.05 €

Le Président du CCAS,
Daniel ROPERS :